



Avis de passage d'huissier pour saisie vente alors que j'ai fait

Par **Ysabel 30**, le **09/12/2016** à **08:24**

Bonjour,

Je suis profession libérale et contracté des dettes par des crédits à la consommation. Je suis dans l'incapacité de payer ces dettes ni même mes charges sociales. Les huissiers me harcèlent et menacent de venir saisir mes biens chez moi sachant que je paye une petite somme chaque mois quand même mais insuffisante selon les créanciers.

J'ai été au TGI pour faire une demande de redressement judiciaire. J'ai rendez vous début Janvier. J'ai envoyé le document du TGI signifiant ma démarche aux huissiers mais ils m'ont répondu que la procédure continuait quand même alors que la personne qui m'a reçue au tribunal m'a dit le contraire. J'ai reçu un SMS et une lettre de passage d'huissier à mon domicile sans date. Est ce légal ?

Merci pour votre réponse.